



Avis de contravention imprécis

Par **Isabella3000**, le **26/06/2019** à **09:53**

Bonjour

J'ai reçu un avis de contravention pour excès de vitesse supérieur à 50km/h et il me semble que le lieu est imprécis et que je pourrai éventuellement contester.

Il est noté bd jean moulin hauteur entrée A50, direction place Férié vers la Timone, Marseille 13010.

PK/PR 0.0.

Pensez vous que le lieu pourrait constituer une irrégularité du PV ?

Je vous remercie vivement pour vos réponses

Par **LESEMAPHORE**, le **26/06/2019** à **10:13**

Bonjour

Le lieu de l'infraction est parfaitement identifié

Sortie du bd jean moulin vers le sud vers A50

Bretelle d'accès A50 en passage supérieur et virage à gauche vers l'est limité en vitesse par panneau à 50 km/h

Les bretelles d'accès ou sorties autoroutes ne comportent jamais de PK/PR

Par **Isabella3000**, le **26/06/2019** à **10:47**

Merci !